



Compagnie d'Etudes et d'Expertises

V1 - 201901 - CYCPerlite - V2009/01M -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produit: **CYC PERLITE** - perlite expansée naturelle - non traitée -
Date: 01.12.2009 - version : N°1 - annule et remplace version : so

1 - Identification du produit de la société :

NOM du produit: **CYC PERLITE** – Toutes références CYC PERLITE – 0.6-6, 0.6-3, 0-3 et toutes granulométries et grades R et autres -
FOURNISSEUR : Fabricant :
Nom: CEE Sarl
Adresse Postale : CEE – 19 Rue de l'Ormeteau - 94150 RUNGIS FRANCE -
Téléphone : (33) 08 25 59 02 75 - Fax : (33) 01 49 79 03 14
Distributeur des produits CEE - 19 Rue de l'Ormeteau - 94150 RUNGIS FRANCE -
tel : (33) 08 25 59 02 75 - fax (33) 01 49 79 03 14

2 - Composition / Information sur les composants :

Caractéristiques chimiques : roches volcaniques siliceuses -(rhyolithes perlitiques) – chimiquement neutre elle contient moins de 0,1% de silice cristalline
- **perlite expansée - CAS 93763-70-3 – composition voir Fiche technique et site internet perlite.fr**
Limites d'exposition : poussières respirables VEMP =5mg/m³ -poussières totales=10mg/m³

3 - Identification des Dangers :

Effets néfastes sur la santé : Ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène et de sécurité. Port de gants et de lunettes recommandés, lors de manipulations ponctuelles ou courantes.

4 - Premiers secours :

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air.
Contact avec la peau : Éviter tout contact permanent avec la peau, nettoyer les zones contaminées à l'eau et au savon, rinçage abondant à l'eau, nettoyer les vêtements contaminés au savon ou à la lessive.
Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau en maintenant les paupières bien écartées, pour faire sortir les particules, en cas d'irritation et de doute consulter un médecin ophtalmologiste.
Ingestion Consulter un médecin qui décidera de l'opportunité d'un lavage d'estomac, en cas absorptions.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyen d'extinction :
- recommandé
- à ne pas utiliser n.a. - poudre non combustible -
- produits de combustion n.a.

6 - Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles **équipement individuel, gant, lunettes, vêtements et chaussures de sécurité.**
Précautions pour la protection de l'environnement éviter le rejet direct à l'égout, risque d'obturation des conduits, contenir les écoulements avec des sacs de sable ou de terre
Récupération récupération mécanique ou manuelle
Neutralisation laisser sécher après ramassage, dans un récipient étiqueté
Évacuation selon chapitre 13

7 - Manipulation et stockage

Manipulation
Mesures techniques ne nécessite pas de mesure spécifique, manipuler les sacs avec précaution, pour éviter les éventements générateurs de nuages de poussières
Stockage stocker de préférence le produit dans un endroit sec à l'abri de la pluie, ou sur une dalle exempte de flaques d'eau et loin de produits odorants-

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Équipements de protection individuelle nécessaires :
Protection respiratoire Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection n'est pas indispensable, mais recommandé.
Protection des mains Gants de protection étanches et se laver les mains et le visage après les arrêts de travail
Protection des yeux Port de lunettes recommandé, sur un poste de pulvérisation ou de dispersion du produit.

9 - Propriété physiques et chimiques

ASPECT

État physique Solide
Forme Poudre blanche – sable léger pour les grosses granulométries
Couleur blanc
Odeur sans
PH 8,6 voir FT -
Solubilité dans l'eau faible voir insoluble -

10 - Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage -
Réactions dangereuses Aucune lors d'un usage normal -

sauf avec l'acide fluorhydrique

Produits de décomposition dangereux -réagit avec l'acide fluorhydrique pour former du tétra-fluorure de silicium

1/2

Compagnie d'Études et d'Expertises

Siège social : 19 Rue de l'Ormeteau – 94150 RUNGIS – FRANCE – Tel : 33 (8) 25.59.02.75 – Fax : 33(1) 49.79.03.14
courriel : gestion.cee@free.fr et contact-94@perlite.fr -TVA intracommunautaire FR 32 389708306
SARL au capital de 15.245 Euros – APE 71.12C – RCS Créteil B 389708306 00011 –



Compagnie d'Etudes et d'Expertises

V1 - 201901 - CYCPERLITE - V2009/01M -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produit: **CYC PERLITE** - perlite expansée naturel -

Date: 01.12.2009 - version : N°1 - annule et remplace version : so - suite

11 - Informations toxicologiques

Information générales **La perlite à un effet gênant, mais réversible sur les poumons par inhalation. Cette poussière ne provoque aucune affection organique et n'exerce aucune influence toxique tant que sa concentration ne dépasse pas les valeurs de concentration limites – voir paragraphe 2 -**

La perlite expansée en poudre n'est pas stable physiquement car très friable et ne donne peu ou pas de support à la pression. Lors de la manipulation de la poudre utiliser un masque à poussières, voir des lunettes pour les personnes sensibles.

12 - Informations écologiques

Information des effets écologiques Ne pas déverser le produit dans les égouts ou réseaux d'eaux pluviales

N'a pas d'effet négatif sur les sols – si non de les alléger lorsque la perlite est mélangés avec ces derniers.

Pas d'impact constaté sur la faune et la flore telle quelle, la perlite expansée traitée doit faire l'objet d'un traitement spécifique.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Résidus du produit

Destruction/élimination Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets lorsque la perlite à été polluée

Emballages souillés

Décontamination/nettoyage Ne nécessite pas de nettoyage préalable à l'élimination

Destruction/élimination incinération ou enfouissement

REMARQUE L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contrainte et de prescription locales, relatives à l'élimination, le concernant

14 - Informations relatives au transport

Réglementation internationale

Voies terrestres

-Rail/route (RID/ADR) non réglementé

Voie Maritime (OMI/IMDG) non réglementé

Polluant marin : non

Voie aérienne (OACI/IATA) non réglementé

France : Rail/Route (RID/ADR) non réglementé

Remarque : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la présente fiche

15 - Informations réglementaires

Étiquetage - Réglementations CEE Étiquetage **obligatoire des préparations dangereuses (auto-classification) concerné.**

Indication de Danger - Symboles - Néant

indication à titre préventif et facultatives -

Phrases R – R36/37/38 irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau dans certains cas

Phrases S - S 2 garder hors de portée des enfants

- S 22 : Ne pas inhaler les poussières

- S 24/25 : éviter le contact avec la peau et les yeux.

- S 26 : en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin spécialiste ou le médecin du travail.

Voir limites d'exposition au poussière paragraphe 2 – effet toxicologique paragraphe 11 -

Note : Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la présente FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions, il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales, ou locales pouvant s'appliquer.

16 - Autres Informations

Types d'utilisations - Utilisation recommandées :

Isolation des bâtiments et constructions de tous types, pose par déversement, ou par air pulsé, remplissage d'alvéoles en combles de murs creux, de flotteurs, vides, comblements pour l'emballage.

Charges pour les plastiques, injectés ou coulés, pour les bétons à base de ciments hydrauliques et autres liants.

Les AUTRES UTILISATIONS relèvent de la responsabilité propre de l'utilisateur et de son application finale.

17 - Informations complémentaires

Cette fiche complète les fiches ou notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour, et il sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. La présente fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées à simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux ou non. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquels, il est seul responsable.

18 - fin de document